

Niveau :	<b>LICENCE</b>					<b>Année</b>
Domaine :	SCIENCES DE SANTE					2018/2022
Mention :	MAIEUTIQUE					
Parcours :	Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques					
Volume horaire étudiant :	471 h	216 h	15 h	<b>702 h</b>	1224 h	<b>1926 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	<b>Total ET*</b>	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

\* ET : enseignements théoriques

**Contacts :**

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p align="center"><b>Directrice du Département Universitaire de Maïeutique</b></p> <p align="center">Véronique BERTAUX-CHARVOLIN ☎ 03.80.39.66.07 <a href="mailto:veronique.beraux-charvolin@u-bourgogne.fr">veronique.beraux-charvolin@u-bourgogne.fr</a></p>	<p align="center"><b>Assistante de formation</b></p> <p align="center">Jeanne BRIVOIS ☎ 03.80.39.66.06 <a href="mailto:jeanne.brivois@u-bourgogne.fr">jeanne.brivois@u-bourgogne.fr</a></p>
	<p align="center">Composante(s) de rattachement :</p> <p align="center">UFR des SCIENCES de SANTE</p>

---

## Objectifs de la formation et débouchés :

### ■ Objectifs :

L'arrêté du 19 juillet 2011 définit le programme du 1er cycle des études de sage-femme et est sanctionné par le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques.

1°- l'acquisition d'un socle de connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme.

Cette base scientifique englobe la biologie, certains aspects des sciences exactes, plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales, indispensables à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice des métiers médicaux.

2°- l'approche fondamentale de l'être humain dans l'optique du maintien de la santé et de l'accompagnement de la personne, par l'acquisition de connaissances en santé publique, en séméiologie clinique et para clinique.

3°- l'acquisition de connaissances fondamentales de physiologie, de physiopathologie et de pharmacologie permettant à l'étudiant(e) d'obtenir une vision intégrée du fonctionnement normal et pathologique du corps humain.

L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et d'apprentissage pratique en milieu clinique, permettant à l'étudiant(e) de construire la relation de soin et sa réflexivité.

### ■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques permet uniquement l'accès au second cycle des études de sages-femmes.

### ■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme. Il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune des études de santé (PACES) organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.

**Modalités d'accès à l'année de formation :**

## ■ Sur sélection :

Avec la réforme LMD, l'entrée dans la formation sage-femme est soumise au classement en rang utile au concours de la 1<sup>ère</sup> année commune des études de santé depuis la rentrée 2011. Le nombre d'étudiants sages-femmes qui entrent dans la formation est fixé à 27 par numérus clausus

## ■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Des étudiants, issus de la formation professionnelle, peuvent intégrer le cursus sage-femme directement en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année selon les modalités décrites dans les arrêtés du 26 juillet 2010.

La réorientation en maïeutique 3 (MA3) est rare et concerne 1 ou 2 étudiants ayant fait le choix soit d'obtenir le grade de licence pour un autre projet professionnel, soit de faire valoir son droit au remord pour intégrer les études médicales en L2.

**Organisation et descriptif des études :**

## ■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

**SEMESTRE 3**

UE	DISCIPLINE	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stage (heures)	Total (heures)	ECTS	Type éval	Durée de l'épreuve (heure)	Coeff
UE1	Puériculture, Néonatalogie, Pédiatrie	26	6			32	4	CT QR et QCM	1	3
UE2	Systèmes digestif, locomoteur, neurosensoriel, dermatologique	32				32	4	CT QR et QCM	1	1
UE3	Sémiologie générale	12	4			16	2	CT QR et QCM	1	1
UE4	Santé publique, démarche de recherche	8	16			24	3	CT QR et QCM	1	2
UE5	Appareil cardio-respiratoire	32				32	4	CT QR et QCM	1	1
UE6	Agents infectieux, hygiène	32				32	4	CT QR et QCM	1	1
UE13	Optionnel		24			24	3	Spécifique à l'UE choisie		1
UE12	Clinique				216	216	6	Validation stage + EC		2
<b>TOTAL UE S3</b>		136	46	10	216	408	30			12

## SEMESTRE 4

UE	DISCIPLINE	CM	TD	TP	Stage	Total	ECTS	Type éval	Durée de l'épreuve (heure)	Coef
UE8	Obstétrique	44	12			56	7	CT QR et QCM	1	3
UE9	Santé, Société, Humanité	24				24	3	CT QR et QCM	1	3
UE4	Santé publique, démarche de recherche Anglais médical	14	18			32	4	CT QR et QCM	1	2
UE10	Tissus sanguins et système immunitaire	22		2		24	3	CT QR et QCM	1	1
UE11	Reins et voies urinaires	16				16	2	CT QR et QCM	1	1
UE13	Optionnel		24			24	3	Spécifique à l'UE choisie		1
UE12	Clinique				288	288	8	Validation stage + EC		2
<b>TOTAL UE S4</b>		120	54	2	288	464	30			13

## SEMESTRE 5

UE	DISCIPLINE	CM	TD	TP	Stage	Total	ECTS	Type éval	Durée de l'épreuve (heure)	Coef
UE8	Obstétrique	35	10	3		48	6	CT QR et QCM	1	6
UE7	Gynécologie	48				48	6	CT QR et QCM	1	4
UE9	Santé, Société, Humanité	56				56	7	CT QR et QCM	1	6
UE13	Optionnel		24			24	3	Spécifique à l'UE choisie		1
UE12	Clinique				288	288	8	Validation stage + EC		6
	Informatique et internet		6			6	0	Spécifique C2I		
<b>TOTAL UE S5</b>		139	40	3	288	470	30			23

## SEMESTRE 6

UE	DISCIPLINE	CM	TD	TP	Stage	Total	ECTS	Type éval	Durée de l'épreuve (heure)	Coeff
UE8	Obstétrique	10	30			40	5	CT QR et QCM	1	6
UE1	Pédiatrie	24				24	3	CT QR et QCM	1	6
UE4	Santé publique, démarche de recherche  Anglais médical	10	14			24	3	CC coeff 4 Oral ou QR et QCM  CT coeff 1 QR et QCM		2
UE14	Génétique	16				16	2	CT QR et QCM	1	2
UE15	Hormonologie	16				16	2	CT QR et QCM	1	2
UE13	Optionnel		24			24	3	Spécifique à l'UE choisie		1
UE12	Clinique				432	432	12	Validation stage + EC		6
	Informatique et internet		8			8	0	Spécifique C2I		
	<b>TOTAL UE S6</b>	76	76	0	432	584	30			25

Enseignement théorique : 1 ECTS = 8 h

Enseignement clinique : 1 ECTS = 36h

 CT : contrôle terminal  
CC : contrôle continu

 CM : cours magistraux  
TD : travaux dirigés  
TP : travaux pratiques

 EC : épreuve clinique  
QR : question rédactionnelle  
QCM : questionnaire à choix multiples

## ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances de chaque UE est organisé en contrôles continus et/ou terminaux au sein de chaque semestre d'enseignement.

L'UE clinique est acquise après validation de tous les stages et obtention de la moyenne aux épreuves cliniques.

**Toute absence doit être justifiée. Quel que soit le type d'absence à une épreuve ou à l'ensemble des épreuves d'une session d'examens, l'étudiant est déclaré défaillant.**

La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à 2 semaines après la publication des résultats semestriels.

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

[http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

● **Règles de validation et de capitalisation :**

**Compensation :**

A l'intérieur d'une UE, les éléments constitutifs se compensent entre eux.

La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes de chaque UE du semestre concerné affectée de son coefficient.

Le semestre est validé, si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10/20, et si aucune des notes des UE 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 13, 14 et 15 n'est inférieure à 8/20 et si aucune des notes des UE 1, UE 7, UE 8, UE 9 et UE 12 n'est inférieure à 10/20.

**Capitalisation :**

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur de crédits européens.

Une UE est validée et capitalisable c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant(e) a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE.

Chaque UE validée permet à l'étudiant(e) d'acquérir les crédits européens correspondants (ECTS).

**Validation de la MA2 :**

Elle s'effectue par validation **des semestres 3 et 4 sans compensation entre eux.**

Toutefois un(e) étudiant(e) ajourné(e) en MA2 pourra être autorisé(e) à poursuivre en MA3 avec une dette (UE avec une moyenne inférieure à 10/20 dans un semestre non validé) de 2 UE et/ou 12 ECTS maximum sauf pour l'UE12.

Les étudiant(e)s qui ne répondent pas à ces critères sont autorisé(e)s à redoubler.

**Validation de la MA3 :**

Elle s'effectue par validation **des semestres 5 et 6 sans compensation entre eux.**

Un(e) étudiant(e) ajourné(e) en MA3 ne pourra être autorisé(e) à poursuivre en MA4.

Les étudiant(e)s qui ne répondent pas à ces critères sont autorisé(e)s à redoubler.

**Redoublement :**

- En cas de redoublement pour non validation d'une ou plusieurs UE « théorique », la présence en stages « prénatal », « per natal » et « postnatal » est obligatoire, mais les stages ne feront pas l'objet d'une nouvelle validation. Les étudiant(e)s conservent le bénéfice des crédits acquis.
- L'UE12 est une UE spécifique « cœur de métier », sa non validation entraîne un redoublement.
- En cas de redoublement pour non validation de l'UE 12 CLINIQUE (clinique + stage), la présence en stages « prénatal », « per natal » et « postnatal » est obligatoire. Les stages et l'épreuve clinique feront l'objet d'une nouvelle validation.

**La validation du DFGSMa nécessite l'acquisition des 180 ECTS.**